

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES  
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN  
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES  
DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le mercredi 18 décembre 2019 à 18h00 dans la salle René Baube au 2<sup>e</sup> étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Alain DIOT	Membre du conseil d'administration
M. Valéry DUBOIS	Membre du conseil d'administration
M. Jean DUFOUR	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine Gagneur	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
M. Philippe SZWECHOWIEZ	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Mme STRUVE Georgette (pouvoir à Mme BONON Monique), M. DAUMONT Emmanuel (pouvoir à Mme CARPENTIER Sylvie), M. PIPART Laurent (pouvoir à M. PAYEN Jean-Marie), M. CASIER Serge (pouvoir à M. DUFOUR Jean), M. DAGNICOURT Daniel (pouvoir à M. DUBOIS Valéry), M. LAGRANGE Ludovic (pouvoir à M. HUGET Nicolas), et M. ZAPPARATA Amédée (pouvoir à Mme GAGNEUR Sylvaine).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : Aucun.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD ainsi que M. Julien VASSET représentant la CASQ.

Membres consultatifs excusés : Mme Marie-Odile LEFÈVRE présidente du SIAD, Mme Frédérique MACAREZ maire de la collectivité et M. XAVIER Bertrand président de la CASQ.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du mercredi 3 juillet 2019.
- Primes et activités 2019-2020.

### **La séance débute à 18h00.**

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

### **① Approbation du procès-verbal du mercredi 3 juillet 2019 :**

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande la parole pour signaler qu'il ne comprend pas qu'on ne lui a pas fait signer le PV avant de le faire approuver au conseil d'administration.

Le Président répond que le PV n'est jamais signé avant l'approbation au conseil d'administration afin de pouvoir faire les modifications si nécessaire et que lui-même ne le signe pas avant.

Le Vice-Président prend la parole et confirme que le PV n'est jamais signé avant le conseil d'administration, car sinon cela voudrait dire qu'il est approuvé.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond qu'il n'est pas d'accord sur le principe.

Le Président lui répond que le PV lui sera donné pour signature quand il aura été approuvé par le conseil d'administration et que les modifications (si nécessaire) seront faites.

L'élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond qu'il est d'accord.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » prend la parole pour faire une remarque sur le PV page 7. Il fait remarquer qu'il est fait allusion au choix judicieux que le doyen d'âge ait choisi pour réunir le conseil d'administration le 3 juillet 2019. Il tient à signaler au Président que si ce dernier n'avait pas convoqué un conseil d'administration en son nom, ce conseil d'administration aurait pu être fait avant. De plus, il dit que leur liste n'était pas au courant qu'il y avait une distribution de chèquiers « Cadhoc » retraités, car sinon leur liste aurait pu éventuellement changer la date.

Le Président rétorque que si les personnes qui se présentent pour diriger le C.O.S ne lisent pas les notes « Info C.O.S » c'est pour le moins désolant, car si ces derniers l'avaient fait ils auraient vu la date de distribution des chèquiers « Cadhoc » retraités.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond au Président que c'est quand même sa faute, car il aurait dû laisser dès le départ le doyen d'âge convoquer le conseil d'administration.

Le Président lui rappelle que ça faisait plus de trois semaines que le doyen d'âge était informé et qu'il avait donc largement le temps de convoquer le conseil d'administration avant et certainement pas le mercredi 3 juillet 2019 sachant que c'est la seule permanence de la semaine ouverte pendant les mois de juillet et août.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » souhaite préciser que le Président avait reçu la convocation avec la date du 3 juillet et qu'il aurait pu contester.

Le Président répond qu'il n'a rien à contester.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » dit au Président qu'il aurait pu au moins faire une observation.

Le Président répond qu'il n'allait certainement pas faire d'observations après tout ce qu'il entend à son sujet. Étant donné que la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » fait paraître sur tous les réseaux sociaux que c'est un tricheur, il n'a pas voulu rentrer dans leur jeu.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond que leur liste n'a jamais dit ça.

Le Président répond qu'il a des mails qui vont dans ce sens. Il demande aux élus de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » d'admettre qu'ils ont perdu les élections et qu'ils ne dirigent pas le C.O.S afin de pouvoir commencer à travailler. Il leur précise également qu'il ne sait pas comment il aurait fait pour tricher, qu'ils n'ont aucune idée du fonctionnement des élections et que ce sont souvent les tricheurs et ceux qui perdent qui accusent les autres de tricher. Il n'accepte donc pas d'être insulté de tricheur, car il n'a jamais triché pour rien du tout. Il leur dit également qu'ils ne sont certainement pas satisfaits du résultat et qu'il le comprend, mais que la discussion sur les élections est terminée et que l'on va pouvoir peut-être enfin travailler. Il précise, qu'il n'a fait que répondre à leurs remarques.

Le Président demande s'il y a encore des remarques sur ce PV.

Aucune remarque n'est faite.

Le Président passe au vote pour l'approbation du PV du 3 juillet 2019.

**Le PV du mercredi 3 juillet 2019 et approuvé à l'unanimité.**

**POUR : 20**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le Président reprend la parole et indique que les membres du conseil d'administration ont eu le PV du mardi 23 avril 2019, mais que ce dernier ne sera pas mis au vote, car, il a eu lieu avant les élections et que les élus qui étaient présents ne siègent plus aujourd'hui.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » souhaite cependant faire une remarque sur la page 2 concernant la phrase « absence des membres de l'opposition au conseil d'administration, ces élus brillent par leur absence ». Il trouve que membre de l'opposition n'est pas un terme adéquat et que lui et un autre élu de sa liste n'ont presque jamais été absents lors des conseils d'administration du dernier mandat et que leurs absences ont toujours été justifiées.

Le Président répond que le PV relate juste les faits de ce conseil d'administration et que c'était celui où étaient débattus les comptes pour l'assemblée générale et que seul un élu de la liste « les indépendants » était présent sur les 11 membres de l'opposition et qu'il ne voit pas comment les appeler autrement puisqu'ils sont bien opposés à la liste majoritaire.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » dit qu'il y avait des absents, car le conseil d'administration a eu lieu pendant les vacances de Pâques.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » fait remarquer qu'il n'est pas dans l'opposition.

Le Président répond que dans les prochains PV, il sera mentionné le nom de leur liste plutôt que membres de l'opposition.

## ② Primes et activités 2019-2020 :

Le Président passe la parole à la Trésorière pour les primes et activités de loisirs 2019-2020.

La Trésorière énonce les activités prévues pour le début d'année 2020.

- Shopping Paris le samedi 25 janvier 2020, le départ se fera à 6h45 et le retour vers 20h00 place de la liberté. Le tarif est de 10 € pour les adhérents adultes et de 5 € pour les enfants des adhérents jusque 14 ans.
- Le salon de l'agriculture le samedi 29 février 2020, le départ se fera à 6h45 et le retour vers 20h00 place de la liberté. Le tarif sera de 15 € pour les adhérents adultes, de 10 € pour les enfants d'adhérents de 6ans à 14 ans et de 5 € pour les enfants d'adhérents de – 6 ans.

La Trésorière annonce également la vente de nouvelles billetteries à partir de février 2020 à la demande des adhérents :

- Le musée d'Antan au tarif unique de 5 € pour les adhérents et les enfants d'adhérents.
- Des billets Disney pour les deux parcs au tarif de 60 € au lieu de 82 € pour les adhérents et de 50 € au lieu de 77 € pour les enfants d'adhérents de moins de 11 ans.

La Trésorière précise que la participation du C.O.S pour la billetterie Disney deux parcs sera la même que pour les billets un parc, et sera donc de 22 € pour les billets adultes et de 27 € pour les billets enfants.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande s'il sera toujours possible d'acheter des billets pour un seul parc.

La Trésorière répond que oui et que la mise en place de ces nouvelles billetteries est bien sûr un plus de tout ce que le C.O.S propose déjà.

La Trésorière rappelle le montant de la revalorisation des primes des médailles qui ont eu lieu cette année, elles sont passées de 17 € par année à 20 € par année ce qui fait une prime de :

- 400 € pour la médaille d'argent.
- 600 € pour la médaille de vermeil.
- 700 € pour la médaille d'or.

La Trésorière annonce également la revalorisation d'autres primes à partir de janvier 2020 :

- La prime de mariage, pacs et naissance sera de 80 € au lieu de 60 €.
- La prime de garde d'enfant sera de 80 € au lieu de 50 €

La Trésorière précise que cette revalorisation ne sera prise en compte que pour toutes les factures de 2020 et qu'en conséquence, les actes de naissance, mariage... qui seront donnés en janvier 2020, mais qui auront eu lieu en 2019 resteront basés sur les sommes de 2019.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande si les primes restent toujours sous la forme de chèquiers la poste.

La Trésorière confirme et annonce qu'à partir de janvier 2020, il y aura une nouvelle baisse du tarif des chèquiers vacances qui passeront de 80 € (au lieu de 90 €) pour un chéquier d'une valeur de 150 € pour les adhérents dont le traitement brut indiciaire ne dépasse pas 2 200 € et de 95 € (au lieu de 105 €) pour les adhérents dont le traitement brut indiciaire est supérieur à 2 200 €.

Le Président prend la parole et explique qu'il a contacté la personne qui s'occupe de la cantine de Motobécane, car plusieurs adhérents qui vont manger là-bas l'ont interpellé à ce sujet. Il indique qu'il est donc en contact avec eux afin de préparer une convention. Actuellement, quand les agents vont manger à la cantine de Motobécane, ils paient 7 € de droit d'entrée à chaque passage et le repas avec la boisson leur coûte entre 4 et 5 € environ. La convention permettrait de faire baisser ce droit d'entrée à 3 € à chaque passage.

Le Président précise que le C.O.S va voir dans un premier temps le nombre d'adhérents qui s'y rendent sur un trimestre et suivant le résultat s'il est possible que le C.O.S mette une participation sur le droit d'entrée ce qui fait que les adhérents ne paieraient plus que leur repas.

Le Président indique que le responsable devrait passer en janvier au C.O.S pour signer la convention.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande si l'entrée de la cantine de Motobécane se fera sur présentation de la carte du C.O.S.

Le Président répond affirmativement.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration d'inciter les adhérents de leurs services à rendre au plus vite la feuille de réactualisation de leurs coordonnées afin de pouvoir mettre le nouveau logiciel à jour sachant qu'il sera mis en place en début d'année 2020.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande la parole afin de savoir si le C.O.S compte faire de la billetterie pour le « Tadoo » en 2020.

La Trésorière répond que les activités 2020 ne sont pas encore toutes prévues, mais que normalement le C.O.S devrait vendre de la billetterie comme tous les ans.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » intervient sur le fait que le fonctionnement de la vente de billetterie pour le « Tadoo » va changer en 2020. Il précise qu'il fait partie de l'association et que l'association a signé une convention avec la ville pour que la vente des billets se fasse à la billetterie Saint-Jacques.

Un élu SUD prend la parole et explique que c'est compliqué de passer par la billetterie Saint-Jacques, car ils ne peuvent pas sortir la billetterie pour le C.O.S sans qu'elle soit payée et ils ne reprennent pas les billets invendus. Cela veut donc dire qu'il faudra vendre les places aux adhérents sans les avoir et ces derniers devront revenir les chercher, mais que l'on parle de plus de 150 places contrairement à la saison culturelle où le C.O.S n'a que 60 places maximum.

Le Président prend la parole et dit qu'il verra comment le C.O.S pourra s'organiser et qu'il va prendre contact avec M. LESOT. Il remercie l'élu qui a donné l'information.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » dit qu'il souhaiterait être associé aux activités de loisirs, car il n'a pas été informé de certaines activités qui ont été proposées.

La Trésorière répond que pour certaines activités il est impossible de réunir un conseil d'administration, car les délais pour poser des options et faire la vente sont trop courts, il en est de même pour la saison culturelle. Elle dit que dans ce cas, beaucoup d'activités ne pourraient plus être proposées aux adhérents.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande pourquoi des adhérents qui ont trois mois dans la collectivité ne peuvent pas s'inscrire au C.O.S.

Le Président répond qu'il faut cumuler 3 mois à temps complet avant de pouvoir adhérer au C.O.S. Il précise que seuls les agents de circulation (qui sont des parents d'élèves) ne peuvent y prétendre, car ces derniers ne font que quelques heures par mois et que les contrats ne se font que de vacances à vacances.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

Plus aucune question n'est posée.

Le Président clôt les débats.

La séance se termine à 18h33

Saint-Quentin, le 18 décembre 2019

Le Président,

Le Secrétaire,

P. GRIS

E. DAUMONT